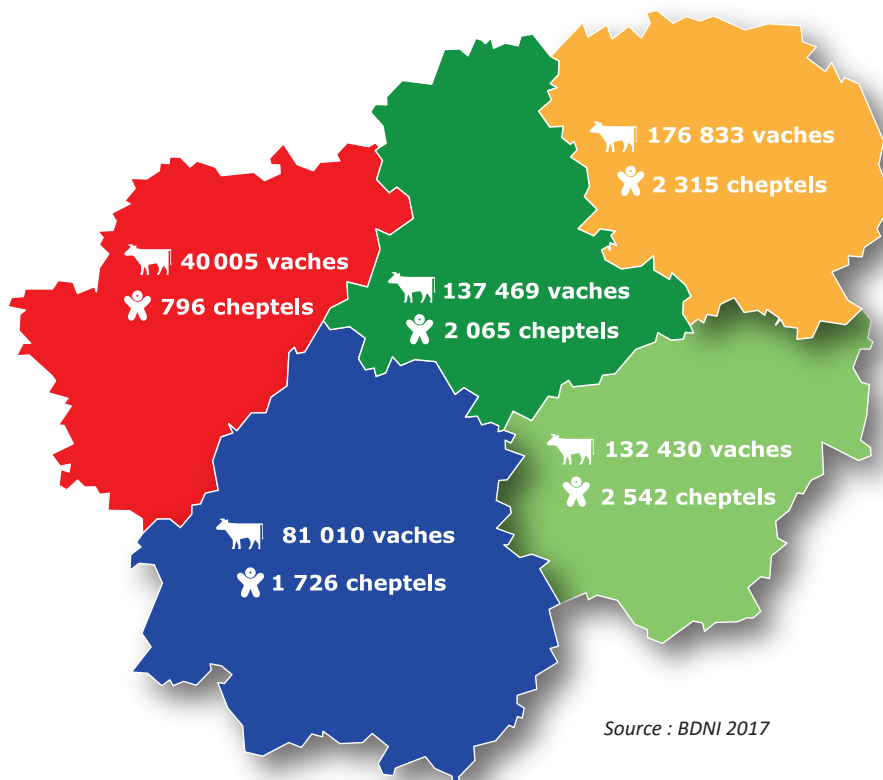


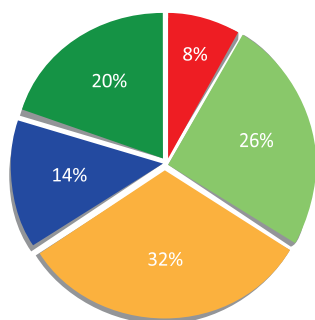
*Le contexte économique très volatil et les conditions climatiques que connaissent les élevages d'aujourd'hui peuvent avoir des conséquences sur leurs résultats techniques. Aussi, ce document présente les performances des ateliers Bovin viande sur la campagne 2018-2019 et les leviers d'actions dans les élevages du Bassin Limousin.*

## Une production régionale allaitante concentrée sur le Bassin Limousin



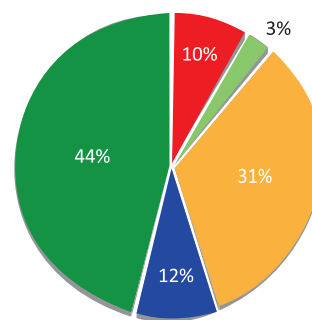
**En 7 ans, le Bassin allaitant a perdu en moyenne 20 % des cheptels et 7 % des vaches avec une tendance à l'agrandissement des structures.**

Répartition des 5 323 naisseurs du Bassin



■ Charente ■ Corrèze ■ Creuse ■ Dordogne ■ Haute-Vienne

Répartition des 1 169 naisseurs-engraisseurs du Bassin



■ Charente ■ Corrèze ■ Creuse ■ Dordogne ■ Haute-Vienne

**Le Bassin Limousin se caractérise principalement par des systèmes naisseurs plutôt en race Limousine même si les cheptels Charolais en Creuse et des Blondes d'Aquitaine en Dordogne sont bien représentés. Ces 5 départements comptent 52 % des cheptels et 65 % des vaches de Nouvelle-Aquitaine.**

## Maitriser la reproduction de son troupeau

Les résultats de reproduction par département sur la campagne 2018-2019

	Charente	Corrèze	Creuse	Dordogne	Haute-Vienne
Nombre moyen de vaches présentes	65	60,8	81	54,4	73,4
Nombre de veaux nés	57	54,7	78	48	68,6
IVV moyen	403	408	412	434	418
IVV 1 <sup>er</sup> - 2 <sup>ème</sup> vêlage	426	438	444	463	457
Age au 1 <sup>er</sup> vêlage	36 mois	36 mois	37 mois	39 mois	35 mois
% mortalité	7,35	7,9	7,8	8,5	7,8

Les résultats ci-dessus sont basés sur des cheptels de plus de 10 vaches en race Limousine.

### Les objectifs à atteindre :

Critères	Objectifs
Age moyen au 1 <sup>er</sup> vêlage	34-36 mois
Mortalité avant sevrage	< 5 %
IVV moyen du troupeau	< 370 jours
IVV 1 <sup>er</sup> - 2 <sup>ème</sup> vêlage	< 375 jours
Productivité globale moyenne (nbr de veaux sevrés/nbr moyen de vaches présentes)	> 100 %

### Impact économique de vos résultats sur le troupeau :

**Exemple d'un troupeau de 70 vaches, avec un IVV moyen de 395 jours et 7 % de mortalité.**

Il y a une marge de progrès de 25 jours d'IVV et de 2 veaux sevrés supplémentaires pour atteindre ces objectifs. 25 jours x 70 vaches = 1 750 jours d'improductivité sur le troupeau ce qui représente 4 veaux manquants (1 750/370) par campagne.

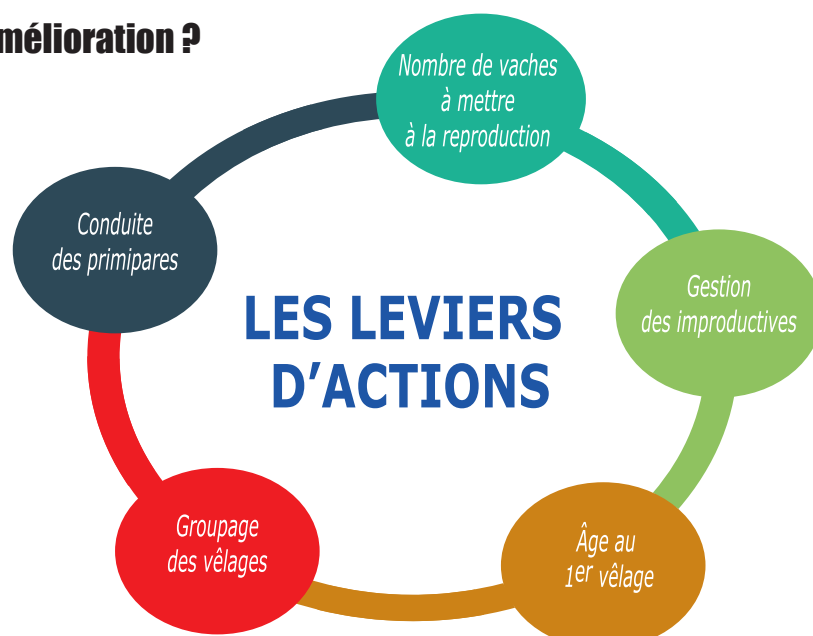
**Coût alimentaire journalier d'une vache :** 0,60 €/jour au pâturage à 1 €/jour en ration hivernale

**En améliorant ses résultats de reproduction, ce cheptel pourrait :**

- Gagner 6 veaux par an
- Eviter la perte de 1 050 € à 1 750 € par an pour nourrir des animaux improductifs

(source : Chambres d'Agriculture)

### Quelles pistes d'amélioration ?



## Identifier le nombre de vaches à mettre à la reproduction

L'idée est de raisonner sa reproduction en se fixant un objectif de nombre de veaux produits. Cet objectif est propre à chaque exploitation et doit permettre la rentabilité économique de l'atelier.

Le mot d'ordre est « sécurité » ! **Il faut bien adapter le nombre de femelles mises à la reproduction** en fonction de l'objectif du nombre de vêlages (taux de gestation) et ce dernier est à réfléchir en fonction de l'objectif du nombre de vaches suitées (taux de mortalité).

Exemple :



## Trier les improductives

Détecter précocement les vaches et génisses non gestantes est essentiel pour orienter sa politique de réforme et limiter les coûts d'élevage de femelles improductives.

Il est nécessaire de faire des constats de gestation 40 jours à partir de la fin des IA ou du retrait du taureau. Aussi, cela permet d'anticiper le choix des animaux à mettre à l'engraissement.

## Maîtriser l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage

Diminuer ou optimiser l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage est un levier important d'amélioration de la productivité. Faire vêler jeune n'impacte pas le poids carcasse des vaches, bien au contraire.

L'étude « Reproscope » (menée par l'IDELE et ses partenaires dont les Chambres d'Agriculture) montre même une diminution du poids carcasse dès lors que les génisses vêlent pour la première fois au-delà de 36 mois.

Par ailleurs, les poids moyens observés à 18 mois, chez les adhérents Bovins Croissance, sont compatibles avec des vêlages plus précoces. Aussi, chaque éleveur peut choisir sa stratégie d'âge au 1<sup>er</sup> vêlage :

- **Vêlage 36 mois** compatible avec une seule période de vêlage
- **Vêlage 30 mois** compatible avec une double période de vêlage, il a un faible impact sur les performances zootechniques comparativement à la réduction de 6 mois de la période de vie « improductive » de la génisse.
- **Vêlage 24 mois** qui oblige des niveaux de croissance élevés et une bonne maîtrise technique

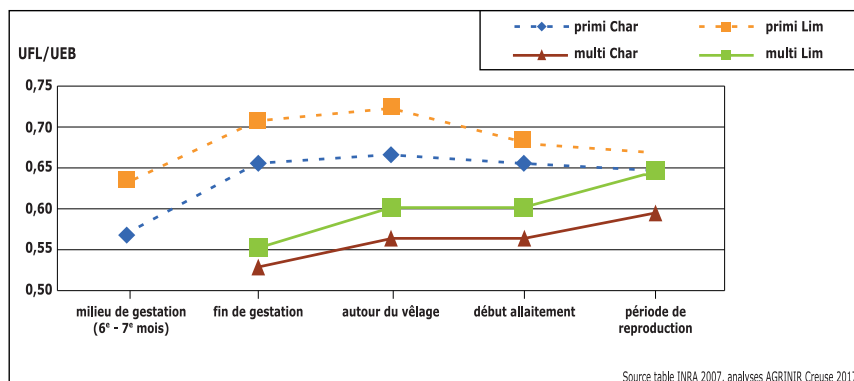
Ces objectifs impliquent de **bien choisir ces génisses de renouvellement** :

- Privilégier des femelles lourdes et développées au sevrage (PAT 210 jours). **80% de l'avance de croissance acquise sous la mère** (par le potentiel de croissance du veau et par l'aptitude à l'allaitement de la mère) **sont conservés à 18 mois.**
- Etre vigilant sur les poids et conditions de naissance : éliminer les femelles vêlées difficilement est une priorité car les vêlages difficiles sont répétables, éviter les « jumelles » et privilégier les génisses nées de multipares.

## Gérer la conduite des primipares :

L'intervalle entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> vêlage est trop souvent mal maîtrisé.

Les besoins alimentaires des primipares sont supérieurs à ceux des multipares et cette différence de conduite est trop souvent négligée :



Il est nécessaire que les primipares soient séparées des multipares et disposent d'une alimentation spécifique pour ne pas compromettre leur aptitude à se reproduire. Une sous-alimentation se traduit par une baisse de la production laitière et de la croissance du veau et par une augmentation de l'intervalle vêlage-saillie fécondante. Elles font donc l'objet de recommandations spécifiques car :

- Elles n'ont pas achevé leurs croissances (seulement 80-90 % du poids adulte)
- Elles ont une capacité d'ingestion plus faible d'environ 20 %
- Elles sont en général moins en état que les multipares

La couverture de ces besoins supplémentaires peut se faire par l'ajout d'un Kg de céréale par rapport à la ration des multipares.

Cette complémentation doit être apportée suffisamment tôt c'est-à-dire 3 semaines avant la mise bas et doit être poursuivie jusqu'à la mise à la reproduction. Il faut bien sûr comme pour le reste du troupeau assurer une complémentation minérale à ces animaux en amont du vêlage. Les primipares doivent être remises au taureau le plus rapidement possible car les premiers cycles ont le taux de réussite le plus élevé.

**S'adapter au changement climatique :**  
1/ réaliser un bilan fourrager  
2/ prioriser les stocks fourragers au cheptel souche et aux animaux reproducteurs

## Grouper les vêlages :

Grouper les vêlages permet d'améliorer les performances animales grâce à un meilleur suivi du troupeau (surveillance, alimentation, sanitaire).

La contrainte de cette stratégie est d'avoir une politique de réforme stricte et d'ajuster en conséquence le taux de renouvellement : **viser au moins 25 % de taux de renouvellement.**

Les étapes du groupage des vêlages :

- 1/ Déterminer la date souhaitée de début des vêlages (en fonction des stocks, objectifs commerciaux)
- 2/ Déterminer la date de mise à la reproduction (soit 9,5 mois avant le début des vêlages), détecter et noter les chaleurs pour un suivi rigoureux.
- 3/ A la fin de la période de reproduction, retirer le taureau et/ou stopper les IA.

Sur la base des chiffres de l'Idèle, sur une même exploitation de 70 vaches, le gain du groupage des vêlages peut atteindre les 6 000 € grâce à l'amélioration des performances (IVV, mortalité et croissance des animaux).

L'augmentation de la taille des troupeaux et la main-d'œuvre limitante constatés sur le Bassin Limousin ont participé globalement à la dégradation des résultats de reproduction. A cela s'ajoutent les répétitions d'aléas climatiques.

Malgré ce constat, des marges de progrès restent possibles dans les exploitations et les leviers sont nombreux et variés.

Pour toute question ou détails relatifs aux informations décrits dans ce document, les conseillers bovin viande des 5 départements du Bassin Limousin sont à votre disposition.

## Contacts :

Creuse : Natacha LAGOUTTE : 05 55 61 50 35  
Corrèze : Aurélien GAIGE : 07 63 45 22 89  
Dordogne : Elodie PEYRAT : 05 53 35 88 33  
Charente : Laurie MOURICHOU : 05 45 84 09 28  
Haute-Vienne : Céline PIGNOL : 05 87 50 40 32

Ce programme bénéficie de financements provenant de la région Nouvelle-Aquitaine